

005-24050082-20220322-2022220309-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER

Département des Hautes Alpes
Arrondissement de BRIANCON
L'an Deux Mille Vingt-deux, le 22 mars
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 15/03/2022
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :
Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, suppléante, votante
Monsieur Philippe MAURIN, suppléant, votant
Pour LA SALLE LES ALPES :
Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant
Monsieur Jean-Michel DELABANO, titulaire, votant
Monsieur Gilles PERLI, suppléant, votant
Pour LE MONETIER LES BAINS :
Monsieur Jean-Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire votant
Madame Gabrielle GUBERT, suppléante, votante

Monsieur Jean-Michel BRUNET est Secrétaire de séance

OBJET : REVISION TARIFS HORAIRES

Monsieur Le Président décide de réviser la délibération du 17 septembre 2015 fixant le tarif horaire « Rhino ».
Monsieur le Président décide de fixer des tarifs d'intervention à l'heure, d'utilisation d'engins motorisés nécessitant la présence d'un agent du SIVM SERRE CHEVALIER pour des prestations spéciales de type courses de ski de fond (dAMAGE de la piste, préparation et sécurisation de la course, calcul d'itinéraire et kilométrage).

Les tarifs horaires proposés sont :

Pisteur motorisé (Scooter des neiges, Quad SSV, 4*4 et véhicules légers) : 50 € TTC
Pisteur seul : 40 € TTC
Damage (Dameuse+ chauffeur) : 160 € TTC

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, vote la mise en place de la révision des tarifs horaires présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Jean-Marie REY
Président du SIVM

